

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2009

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TOUSSIEU**

L'an deux mil neuf et le huit décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de TOUSSIEU régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul VIDAL, Maire.**

Présents :

C. LATHUILLERE F. PALMIGIANI H. BRUNET O. GUICHERD
F. VEROLLET A. PALMER A. CORNOUILLER C. GARNIER
G. PERRAUD R. PIGNARD M. SUBLET-GARIN

Pouvoirs : J. WALTER à A. PALMER— - C. HUMBERT à C. GARNIER – B. BOURGEAY à H. BRUNET
L. CHAREYRE à M. SUBLET-GARIN - K. CROUZET à G. PERRAUD - T. DAUDRÉ-VIGNIER à R. PIGNARD

Nombre de conseillers en exercice : 18 – Présents : 12 – Votants : 18

Date de la convocation : 23 novembre 2009 – Secrétaire de séance : Fleur VEROLLET

- Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2009 est approuvé à l'unanimité.

Décisions Municipales :

Monsieur le Maire donne lecture des décisions municipales prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués par délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2008.

N° 32-09 : Marché de travaux extension école communale – Avenant n° 1 – Lot 5 menuiseries bois

N° 33-09 : Marché de travaux Maison des Associations – Avenant n° 2 – Lot 13 espace vert-vrd

N° 34-09 : Marché de travaux Maison des Associations - Avenant n° 2 – Lot 14 électricité courants forts-faibles

N° 35-09 : Marché de travaux Maison des Associations – Avenant n° 1 – Lot 10 sols minces

N° 36-09 : Marché de travaux Aménagement de sécurité carrefour Grande Rue / Montée du Roy

Décision modificative n° 4 Budget Commune

Monsieur le Maire expose qu'il convient de modifier le budget primitif 2009

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
O11	61523	Entretien des voies et réseaux		15 000 €		
012	6218	Autre personnel extérieur		5 000 €		
65	6554	Contribution organ. Regroup.	20 000 €			
TOTAL			20 000 €	20 000 €		

Adopté à l'unanimité.

Remboursement anticipé avance du Budget ZAC

Monsieur le Maire rappelle que l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse a accordée, le 18 février 2003, une aide pour un montant de 80 188.18 €, à taux 0 % et remboursable sur une durée de 17 ans (différé de 2 ans)

Le budget de la ZAC du Bois Chevrier se clôturant au 31 décembre 2009, il serait opportun de rembourser par anticipation cette aide dont le montant restant à amortir s'élève à ce jour à 58 804.66 €.

Il demande à l'assemblée de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITE

- ↳ DECIDE de rembourser l'avance anticipée tel que définie ci-dessus.
- ↳ PRECISE que les crédits budgétaires sont prévus aux budgets 2009

Avis sur demande de dérogation aux dispositions législatives relatives au repos dominical (dimanches 20 et 27 décembre 2009) des salariés, présentée par le Bureau Véritas

Monsieur le Maire expose que le bureau Véritas a formulé auprès de Monsieur le Préfet une demande de dérogation au repos dominical pour les dimanches 20 et 27 décembre 2009, pour un employé qui doit intervenir sur la Plateforme de STEF située sur la Commune.

Conformément aux dispositions des articles L.3132-20, L.3132-21 et R 3132-17 du Code du Travail, le Conseil Municipal doit émettre un avis afin d'autoriser cette dérogation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

- ↳ EMET un avis favorable à la demande de dérogation formulée par le Bureau VÉRITAS.

Questions diverses :

Toussieu le 09 Décembre 2009

Le Maire,

Paul VIDAL